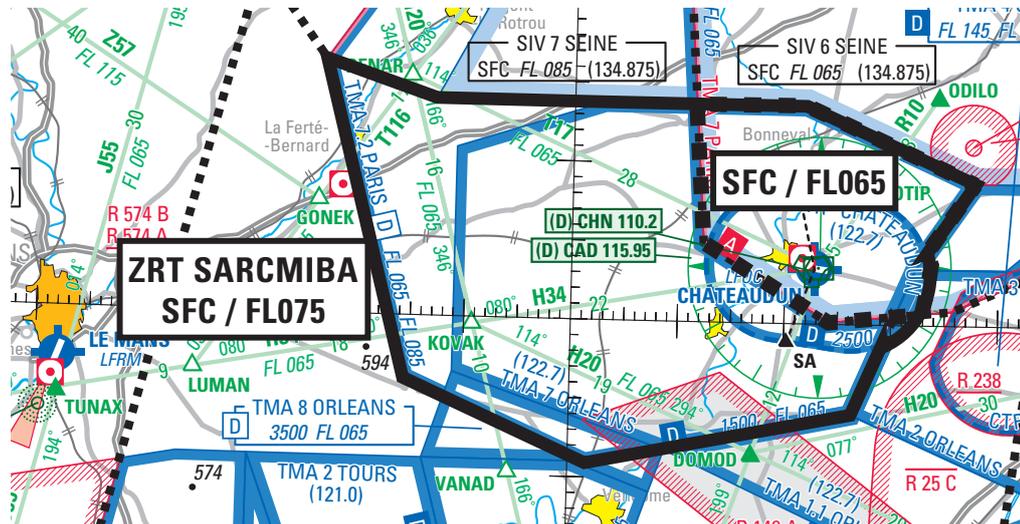


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) dans la région de Châteaudun pour l'exercice "SARCMIBA"

En vigueur : Du 22 au 25 mai 2018

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Châteaudun LFOC



ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense évoluant en CAM (français et étrangers), en toutes conditions de vol et à toutes altitudes

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable :

Mardi 22, mercredi 23, vendredi 25: 1000-1700
Jeudi 24: 1000-2100

Informations complémentaires :

- activation quotidienne : 10 créneaux de 20 minutes maximum,
- prévision d'activité disponible auprès de Bricy APP à J-1 (dès 06h00 UTC)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Bricy APP : 122.700 MHz
Châteaudun TWR : 121.750 MHz
Seine INFO : 134.875 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère.

GESTIONNAIRE

Bricy APP

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice
- les aéronefs ayant reçu l'autorisation de Bricy APP.
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès de Bricy APP.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

48°13'47" N - 000°46'59" E

48°13'47" N - 001°02'50" E

48°13'47" N - 001°21'49" E

48°09'00" N - 001°37'47" E

48°04'36" N - 001°33'19" E

arc horaire de 5Nm de rayon centré sur :

48°03'10" N - 001°26'10" E

47°58'34" N - 001°29'05" E

47°54'16" N - 001°26'22" E

47°50'54" N - 001°01'38" E

47°56'00" N - 000°44'27" E

48°16'06" N - 000°36'33" E

48°13'47" N - 000°46'59" E

Limites verticales

SFC / FL075 sauf sous la TMA 7 Paris où le plafond est limité au FL065

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Pendant les périodes d'activité :

Les activités suivantes sont soumises à l'accord du gestionnaire :

- aéromodélisme (AEM) N°8240 et N°8899

- parachutage (PJE) N°251

ORGANISMES À CONTACTER

Avant l'exercice :

Questions relatives au SUP AIP :

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / SCAA (*Sous-Chefferie Activité aérienne*)

Téléphone : 04 69 84 47 99 ou 04 69 84 47 98

PNIA : 811 942 4799 ou 811 942 4798.

Pendant l'exercice :

EM 64ème Escadre de Transport, Évreux - Téléphone : 02 77 63 38 51

Approche Orléans Bricy - Téléphone : 02 38 42 66 45